JOHN A. MACDONALD ET L'INVENTION DE LA SUPRÉMATIE BLANCHE AU CANADA

TIMOTHY J. STANLEY est spécialiste de l'éducation antiraciste et professeur à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Historien ayant obtenu de nombreux prix, il a beaucoup écrit sur le racisme, à propos des individus d'origine chinoise au Canada et sur la représentation historique. Il est actuellement doyen par intérim de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université d'Ottawa.

RÉSUMÉ

Au cours d'un débat à la Chambre des communes en 1885, John A. Macdonald a justifié le fait de retirer le droit de vote aux individus d'origine chinoise sur la base qu'ils constituent une espèce différente des Européens. Loin d'être le simple reflet de préjugés de l'époque ou le résultat de son antipathie personnelle envers les Chinois, l'exclusion de ce peuple par Macdonald a été un élément central dans la création de ce qu'il appelait un Canada aryen par son contrôle sur les affaires indiennes et l'immigration. La conception du Canada de Macdonald en terme de la suprématie des blancs remet en cause nos idées reçues à propos d'une certaine norme de la tolérance multiculturelle et souligne le fait que les racismes ont tenu une place intégrale dans la création du Canada.

L'historiographie canadienne minimise l'importance des racismes dans la formation du Canada, les représentant comme étant des faiblesses morales personnelles ou l'expression de préjugés de l'époque, le résultat inévitable de la différence, leurs conséquences dévastatrices en grande partie négligées. Toutefois, les racismes sont des systèmes de règles inventés au courant de l'histoire qui ont formé notre monde moderne, y compris le Canada, et dont les origines peuvent être retracées.[1] L'exclusion asiatique est un exemple d'un tel système et sa mise en place par John Alexandre Macdonald a joué un rôle intégral dans l'établissement de la domination européenne sur ce vaste territoire que nous nommons aujourd'hui le Canada.

Bien que l'antipathie de Macdonald envers « les Chinois » soit bien connue, peu d'historiens ont étudié de manière approfondie l'exclusion chinoise ou comment cette exclusion a été articulée dans sa conception du Canada au sens plus large. Plutôt, ces historiens représentent le racisme dirigé contre les personnes d'origine chinoise de Macdonald comme une faiblesse morale atypique.[2] Cependant, Macdonald a non seulement exclu ces individus, il a personnellement été responsable de l'introduction d'un racisme biologique dans la formation de l'État canadien et il l'avait utilisé afin de définir l'identité canadienne. Les racismes biologiques se différencient des autres formes

de racismes plus anciens en se fondant sur des catégories raciales qui sont prétendument naturelles, immuables et inévitables. Les racismes précédents avaient été basés sur de présumées caractéristiques culturelles qui pouvaient changer à travers le temps.[3] Par exemple, dans les années 1870, la nouvelle province de la Colombie-Britannique mis en place une loi qui assurait le maintien du pouvoir par la minorité blanche en stipulant qu'« aucun Chinois ou Indien » ne pouvait voter,[4] malgré le fait que la vaste majorité de la population était composée d'Autochtones et que les Chinois étaient le deuxième plus grand groupe et qu'ils avaient participé aux élections précédentes. À cette époque, les « Chinois » et les « Indiens » étaient égaux aux « Anglais » et aux « Américains », et ces termes avaient une signification comparable à celle d'aujourd'hui et l'enjeu à savoir si les enfants des « Chinois » pouvaient devenir des « Canadiens » pouvait au moins être débattu. Cependant, en 1885, Macdonald a introduit le racisme biologique dans la loi afin d'assurer que ceux identifiés comme « Chinois » ne pourraient jamais échapper à cette exclusion, alors que du même coup il établissait ce que cela signifiait d'être canadien en termes biologiques de « race ». Cette façon d'établir la différence n'était ni accidentelle ni uniquement le résultat de simples préjugés.

L'introduction du racisme biologique par Macdonald a eu lieu durant les débats de 1885 autour de l'*Acte du cens électoral*, une loi conçue afin d'établir un régime politique fédéral par un système électoral séparé de celui des autres provinces. Macdonald avait initialement proposé à la Chambre des communes que les « Chinois » ne devraient pas avoir le droit de vote sur la base qu'ils sont des « étrangers » et que « les Chinois n'ont aucun instinct britannique ni aucun sentiment ou aspiration britannique ».[5] Quand un membre de l'opposition a demandé si un Chinois naturalisé cesse d'être « Chinois », Macdonald a modifié sa loi afin d'exclure « toute personne de race mongole ou chinoise ».[6] La réaction de l'opposition a été celle de l'incrédulité, plusieurs ont fait remarquer que les Chinois étaient un « peuple travaillant » qui « avaient voté dans la dernière élection » et qu'ils « devraient avoir autant le droit de voter que tout autre sujet britannique d'origine étrangère ».[7] Ceci a mené Macdonald à clairement établir que l'exclusion chinoise était nécessaire afin d'assurer la domination européenne. Il a averti « si [les Chinois] arrivaient en grands nombres et s'établiraient sur la côte pacifique, ils seraient en mesure de prendre le contrôle du vote de la province au complet, et ils délégueraient un représentant chinois pour diriger ici, qui représenterait les excentricités chinoises, l'immoralité chinoise, des principes asiatiques qui sont tout à fait contraires à nos volontés ; et, même si un certain équilibre s'établissait entre les partis, ils pourraient nous imposer leurs principes asiatiques, leur immoralité […], des excentricités qui sont répugnantes pour la race aryenne et contraires aux principes aryens, à cette Chambre ». Il a ensuite affirmé que les Chinois et les Européens étaient deux espèces différentes : « il n'est pas sain que les races aryennes se mêlent avec les Africains ou les Asiatiques » et que « le mélange de ces races, comme le croisement entre le chien et le renard, ne peut pas être réussi ; il ne peut pas l'être et ne le sera jamais ». L'exclusion chinoise était nécessaire, ou, comme il l'a affirmé devant l'Assemblée, « le caractère aryen de l'Amérique britannique de l'avenir sera détruit… ».[8]

Alors que Macdonald était raciste, la plupart de ses contemporains au Parlement ne l'étaient pas. Macdonald était le seul membre du Parlement canadien à utiliser le terme « Aryen » durant les années 1870 et le 1880, ainsi qu'à soutenir que les Asiatiques et les Européens étaient des espèces distinctes. Ses opinions étaient diamétralement opposées à celles du précédent ministre canadien, Alexander Mackenzie. Mackenzie avait condamné les propositions d'imposer des lois restrictives sur les Chinois comme n'étant pas digne d'« une communauté britannique »,[9] et avait dit à la Chambre : « reconnaître le principe que certaines catégories de la famille humaine ne sont pas aptes à être des citoyens de notre Dominion serait dangereux et contraire à la loi des nations et aux politiques qui régissent le Canada ».[10] Les commentaires que Macdonald avaient formulés en 1885 avaient manifestement choqué les membres de la Chambre des communes ; cependant, la réaction au Sénat avait été encore plus forte. Puisque ceci introduirait ce qu'ils considéraient être un principe discriminatoire dans la loi canadienne, les sénateurs, dont certains qui avaient été nommés par Macdonald lui-même, avaient débattu pour savoir s'ils pourraient s'en tirer en envoyant cette proposition de loi de nouveau à la Chambre des communes ; et ceci malgré le fait que, comme les sénateurs le savaient très bien, cela avait pris deux ans à Macdonald pour passer cette mesure législative à travers toutes les étapes de la Chambre. En fait, en 1886, le Sénat a essayé d'abroger la *Loi concernant l'immigration chinoise* et, en 1887 et 1888, a refusé d'autres propositions visant à restreindre l'immigration chinoise.[12]

Toutefois, Macdonald ne faisait pas seulement laisser libre cours à ses préjugés personnels, il modelait le système d'État. Comme il l'a exprimé à la Chambre, le danger qu'il craignait était que les Chinois s'emparent du contrôle du vote en Colombie-Britannique, menaçant ainsi la domination européenne qu'il voulait établir. Sa solution était d'exclure les individus d'origine chinoise d'une manière telle qu'ils leur seraient impossible de contourner cette exclusion, en établissant leur exclusion sur un trait biologique présumé plutôt que sur leur comportement ou leur culture. Ainsi, ils pourraient entrer au pays, mais ils demeureraient des citoyens de seconde classe de manière permanente. Son comportement nous révèle également qu'il était familier avec les écrits de Joseph Arthur, Comte de Gobineau, un obscur diplomate français dont les théories qui tournaient autour de l'idée que la race aryenne aux origines pures était derrière toutes les grandes civilisations humaines gagnaient du terrain en Europe durant le début des années 1880.[13] Mais de façon encre plus déterminante, il définissaient l'identité canadienne en termes raciaux, en associant la notion de « Canadien » avec « Européen » et de « Chinois » avec quelque chose qui ne pourrait jamais être « Canadien ».

Ainsi, l'introduction par Macdonald du racisme scientifique dans la loi canadienne faisait partie ses plus grandes ambitions impérialistes. Ceci est arrivé au moment que les grandes puissances européennes terminaient de se diviser le monde et alors que le racisme scientifique gagnait également en popularité. Macdonald avait lui-même été l'architecte de la plus grande prise de possession territoriale de l'histoire impériale britannique ; l'achat des territoires appartenant en théorie à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il avait consacré une grande partie de sa carrière en politique fédérale à assurer au Canada un contrôle réel sur ces territoires. En effet, les commentaires que Macdonald avaient formulés en 1885 arrivaient au moment que son projet de contrôle impérial était en train de se réaliser : le chemin de fer était presque achevé, les forces impériales canadiennes et britanniques étouffaient les soulèvements se produisant dans le nord-ouest du pays (Rébellion Nord-Ouest), et ainsi, complétaient la « pacification » des Premières nations des plaines. Sa façon d'exclure les Chinois s'apparente à la façon qu'il marginalisait impitoyablement les Premières nations du sud des Praires, usant de méthodes tels que les famines

La période de mise en candidature pour les Prix d'histoire du Gouverneur général pour l'excellence en enseignement de 2015 est maintenant ouverte

Présentez dès aujourd'hui la candidature d'un enseignant ou la vôtre, à : HistoireCanada.ca/Prix



Rencontrez d'autres passionnés d'histoire comme vous



Assistez à la remise des Prix d'histoire du Gouverneur général à Rideau Hall



Participez à une table ronde nationale portant sur l'enseignement de l'histoire

Patrimoine canadien Canadian Heritage

Groupe Financier Banque TD

Voyages Culturels

HISTOIRE CANADA

organisées par le gouvernement, les interventions militaires et par le contrôle bureaucratique complet de leurs vies.[14] L'*Acte du cens électoral* a donc constitué un tournant important de l'histoire de la formation de l'État canadien : il a permis de clairement défini à qui allait appartenir ce nouveau territoire et qui allait faire parti du nouveau régime politique qui s'établissait « *a mari usque ad mare* ».[15] Ceci a été le « plus grand triomphe » de Macdonald.[16] Encore plus que le chemin de fer ou la confédération, cette loi a permis de clairement établir que le nouveau régime politique du Canada était destiné aux hommes de descendance européenne qui possédaient des terres.

Tout comme sa politique nationale de construire un chemin de fer, les tarifs protectionnistes et l'annexion de l'ouest des prairies, la colonisation européenne reposait sur un quatrième élément – la « pacification » et l'exclusion des Premières Nations de leurs territoires traditionnels – l'impérialisme de Macdonald visait à établir la domination de ce territoire par des hommes semblables à lui, c.-à-d., des propriétaires de terres européens. En 1885, il y avait qu'un seul groupe de propriétaires fonciers qui posaient une menace sur sa vision aryenne : les hommes de la Chine. Alors que la *Loi de l'immigration chinoise de 1885* était conçue pour restreindre l'entrée au pays d'ouvriers chinois et de leurs familles, l'*Acte du cens électoral* a été conçu afin d'empêcher les marchands et les hommes d'affaires chinois de s'immiscer dans la politique fédérale. Ainsi, l'exclusion des Chinois par Macdonald faisait partie d'un plan plus grand : la création d'une société composée d'individus de l'Europe sur les territoires des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada. Pour faire de cette terre une terre d'Européens, elle devait d'abord être vidée de ses peuples autochtones. Et les non-Européens devaient être maintenus à l'extérieur. En 1885, ceci ne voulait pas uniquement signifier que l'immigration chinoise devait être restreinte, mais également que l'accès au pouvoir politique de ces individus devait être restreint.

Le système politique que Macdonald s'appliquait activement à créer, c.-à-d. un système qui reposait sur la domination raciale des Européens, peut être qualifié de suprématie blanche. Comme ses critiques contemporains l'ont souligné, l'inscription dans la loi d'une restriction discriminatoire permit d'en rendre d'autres possibles. Au courant des années qui ont suivi, la vision aryenne de Macdonald a légitimé plusieurs autres restrictions légales et sociales imposées aux Asiatiques, aux Africains, aux juifs et aux musulmans, aussi bien que l'exclusion continue des peuples autochtones. Entre temps, les individus d'origine chinoise du Canada allaient subir les conséquences de ces actions pendant la plus grande partie du siècle suivant. Aujourd'hui encore, il existe une idée populaire selon laquelle être Chinois et Canadien à la fois n'est pas tout à fait la même chose qu'être Européen et Canadien. Ceci pourrait être un élément important à garder à l'esprit dans ce Canada multiculturel, multi-ethnique et multiracial alors que les Canadiens s'apprêtent à célébrer le 200e anniversaire de naissance du père de la suprématie blanche canadienne.

OUVRAGES CONNEXES SUGGÉRÉS

American Anthropological Association, "Race: Are We So Different?" http://www.understandingrace.org.

Beasley, Edward. *The Victorian Reinvention of Race: New Racisms and the Problem of Grouping in the Human Sciences*. New York: Routledge, 2010.

Daschuk, James. *Clearing the Plains: Disease, Politics of Starvation and the Loss of Aboriginal Life*. Regina: University of Regina Press, 2013.

Foucault, Michel. *"Society must be defended": Lectures at the Collège de France, 1975-76*. New York: Picador, 2003.

Goldberg, David Theo. *The Threat of Race: Reflections on Racial Neoliberalism*. Malden, Mass.: Blackwell Publishing, 2009.

Gwyn, Richard. *Nation Maker: Sir John A. Macdonald: His Life, Our Times*, Vol.2, 1867-1891. Toronto: Random House, 2011.

Strong-Boag, Veronica. "The Citizenship Debates: The 1885 Franchise Act." In Robert Adamoski, Dorothy E. Chunn, and Robert Menzies (eds), *Contesting Canadian Citizenship: Historical Readings* (69-94). Toronto: Broadview Press, 2002.

Stanley, Timothy J. *Contesting White Supremacy: School Segregation, Anti-Racism and the Making of Chinese Canadians*. Vancouver: UBC Press, 2011.

"'The Aryan character of the future of British North America': John A. Macdonald, Chinese exclusion and the invention of Canadian white supremacy." In P. Dutil and R. Hall (Eds.), *John A. Macdonald @ 200: New Reflections and Legacies* (92-110). Toronto: Dundurn, 2014.

Stewart, Gordon. "John A. Macdonald's Greatest Triumph." *Canadian Historical Review* 63 (1982), 3-33.

NOTES

1 EG., Michel Foucault, *"Society must be defended": Lectures at the Collège de France,1975-76* (New York: Picador, 2003) et David Theo Goldberg, *The Threat of Race: Reflections on Racial Neoliberalism* (Malden, Mass.: Blackwell Publishing, 2009).

2 E.G., Richard Gwyn, Nation Maker: *Sir John A. Macdonald: His Life, Our Times*, Vol.2, 1867-1891 (Toronto: Random House, 2011): 528-533.

3 Edouard Beasley, *The Victorian Reinvention of Race New Racisms and the Problem of Grouping in the Human Sciences* (New York: Routledge, 2010).

4 "An Act respecting the Qualification and Registration of Voters," *Statutes of British Columbia: Up to and Including the Year 1888*, Ch 38, s. 3: 301 (Victoria: Richard Wolfenden, Government Printer, [188?]).

5 Canada, Chambre des Communes, *Official Report of the Debates of the House of Commons of the Dominion of Canada* (Ottawa: Maclean, Roger et co, 1885) (Henceforth, *Commons Debates*), 18, May 4, 1885, 1582.

6 *Ibid.*

7 *Ibid*., 1585.

8 *Ibid*., 1588.

9 *Débats de la Chambre des communes*, 4, 18 mars 1878, 1209.

10 *Ibid*., 1262.

11 Canada, Sénat, *Débats du sénat du Canada 1885*, Vol.2, 13 juillet 1885, 1276-1301 et 14 juillet 1885, 1326-1329.

12 Christopher G. Anderson, « Restricting Rights, Losing Control: Immigrants, Refugees, Asylum Seekers and the Regulation of Canada's Border, 1867-1988," (unpublished PhD thesis, McGill University, 2006), 213-252 ; see also Anderson, "The Senate and theFight against the 1885 Chinese Immigration Act," *Parliamentary Review* 30, 2 (Summer 2007): 21-26.

13 Gregory Blue, « Gobineau on China: Race Theory, the 'Yellow Peril, ; and the Critique of Modernity," *Journal of World History* 10, 1 (Spring 1999): 93-139.

14 James Daschuk, *Clearing the Plains: Disease, Politics of Starvation and the Loss of Aboriginal Life* (Regina: University of Regina Press, 2013).

15 Veronica Strong-Boag, 'The Citizenship Debates: The 1885 Franchise Act," in Robert Adamoski, Dorothy E. Chunn, and Robert Menzies (eds), *Contesting Canadian Citizenship: Historical Readings* (Toronto: Broadview Press, 2002), 69-94.

16 Macdonald to Charles Tupper, July 7, 1885, cité dans Donald G. Creighton, *John A. Macdonald: The Old Chieftain* [Ebrary Electronic Resource] (Toronto: University of Toronto Press, 1998), 427.

SEVEC Since 1936
EXCHANGE. EXPLORE. EXPERIENCE.
SOCIETY FOR EDUCATIONAL VISITS AND EXCHANGES IN CANADA



EXCHANGE stories, laughter and lasting friendships …
EXPLORE places in Canada you have never been …
EXPERIENCE the tastes, sounds and smells of new adventures …

TEACHERS: Why not take your history lesson beyond the classroom and see the places where Canada's history actually happened? Through Youth Exchanges Canada, SEVEC provides free travel for you and your students to discover the historical events that helped shape our country. APPLY NOW!

1-800-38-SEVEC
www.sevec.ca

YOUTH EXCHANGES CANADA
SEVEC is supported by: Canadian Heritage Patrimoine canadien Canada